

Commission consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets

Réunion du 29 mars 2012

Compte-rendu

Le 29 mars 2012, à 14H30, dans la salle de réunion de la Maison départementale des Sports à Aurillac, la Commission Consultative d'élaboration et de suivi des plans départementaux de prévention et de gestion des déchets s'est réunie, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général du Cantal.

Ont participé à la réunion :

M. Vincent DESCOEUR	Président du Conseil Général, Président de la Commission consultative
M. Marc René BAYLE	Préfet du Cantal
Mme Laetitia CESARI	Secrétaire Générale de la Préfecture du Cantal
M. Jacques MÉZARD	Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
M. François VERMANDE	Président de la Commission Développement durable / Conseil Général du Cantal
M. Jean-Pierre DABERNAT	Président du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement
M. Jean-Marc TOULZE	Vice-Président du SIETOM de Drugeac
M. Jean-Pierre COTTAZ	Directeur Général des services de la CABA
M. Christian FRANCO	Directeur des services techniques de la CABA
M. Jérôme LAFON	Responsable technique du Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement
Mme Myriam LOMBARD MALFROY	Directrice du Syndicat des Cramades
M. Pierre-Jean MIRAL	Animateur du plan de Prévention du Syndicat des Cramades
M. Géraud MAURS	Vice-Président de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
Mme Jenny CARO	Chargée de mission à la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès
M. Albert CHANDON	Vice-Président de la communauté de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie
M. Marc SIZABUIRE	Agent de développement à la Communauté Cère et Rance en Châtaigneraie
M. Joël GASTAL	Représentant M. le Président de la Communauté de Communes Caldauguès-Aubrac
M. Michel CABANES	Président de la Communauté de Communes Entre deux lacs
M. Joël BOIS	Directeur de la Communauté de Communes Entre deux lacs
M. Georges CEYTRE	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Massiac
M. Louis BOURGADE	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Maurs
M. Sylvain DUPETITMAGNEUX	Chargé de mission à la Communauté de Communes du Pays de Maurs
M. Georges DELPUECH	Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy
M. Hervé PRIETO	Chargé de mission déchets à la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy
Melle Tatiana GENTY	Représentant M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Murat
M. Erwan LECOQ	Représentant M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort
Mme Anne RIMEIZE	Représentant M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers
M. Marc MAISONNEUVE	Président de la Communauté de Communes Sumène-Artense
M. Stéphane SAUTAREL	Directeur Général des Services du Conseil Général
M. Jean LETERME	Directeur du développement du territoire / Conseil Général
M. Fabrice CHAZOT	Chef de l'Unité Territoriale du Cantal / DREAL Auvergne
M Martin MESPOULHES	Service environnement / DDT du Cantal

M. Geoffrey PRIOLET	Chargé de mission ADEME Auvergne
M. Yann ROLLAND	Chargé de mission la Chambre d'agriculture du Cantal
Madame Marina DESA	Chef de secteur Eco-emballages
M. Gaétan HERREBAUT	Représentant la FNADE
M. Patrick LHERM	Directeur de la société Fabrude Recyclages et représentant la FEDEREC
Mme Josiane FONTANEL	Directrice des Établissements Teil Recyclage
M. Roger BOUDIAS	Président de l'Union Départementale des Associations Familiales
M. Jean-François MADELPUECH	Représentant la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
M. Jean-Marie BORDES	Directeur de CPIE de Haute Auvergne
M. Rémi CRETOIS	Vice-Président de la CAPEB Cantal
Mme Catherine PAILLÉ	Secrétaire Générale de la Cellule Économique Régionale de la Construction d'Auvergne
Melle Virginie SAILLARD	Service cadre de vie- environnement- aides aux communes / Conseil Général
Mme Christine ANDRIEUX	Service cadre de vie- environnement- aides aux communes / Conseil Général
M. Bruno DENISE	Responsable du Service cadre de vie- environnement- aides aux communes / Conseil. Général

Etaient excusés :

M. René SOUCHON	Président du Conseil Régional d'Auvergne
M. Jean Yves BONY	Vice-Président du Conseil Général
M. Louis GALTIER	Vice-Président du Conseil Général
Mme Florence MARTY	Conseiller Général du Cantal
M. Pierre JARLIER	Président du Syndicat des Cramades
M. Jean-Jacques VIALLEX	Président de la Communauté de Communes Bort, Lanobre, Beaulieu
M. Bernard DELCROS	Président de la Communauté de Communes du Pays de Murat
M. Gérard LEYMONIE	Président de la Communauté de Communes du Pays de Mauriac
M. Bruno FAURE	Président de la Communauté de Communes du Pays de Salers
M. Christian VABRET	Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
M. Bernard BOUNIOL	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
Mme Pascale FRANCISCO	Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du Cantal

- M. le Président du Conseil Général introduit la réunion et remercie les participants. Il présente le contexte et l'objet de la réunion.

Il rappelle que lors de la dernière réunion du 27 juin 2011 de la Commission consultative (sous son ancienne appellation de Commission consultative d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le nouveau cadre législatif de la planification des déchets, issu des Lois Grenelle et de l'ordonnance du 17 décembre 2010, a été présenté.

Au cours de cette même réunion, la Commission a examiné et validé un programme de travail visant l'élaboration des deux plans de prévention et de gestion des déchets dont la compétence a été attribuée au Département :

Ce programme prévoit l'élaboration des deux plans dans les conditions suivantes :

- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux sera porté en interne par le service du Conseil Général, qui s'appuiera à cet effet sur des études ou expertises concernant des points particuliers de la gestion des déchets, confiées à des prestataires extérieurs
- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics sera confié en totalité à un prestataire d'études

Dans les deux cas, la Commission consultative accompagnera la démarche.

Depuis cette réunion, le cadre réglementaire concernant la constitution et le fonctionnement de la « Commission Consultative d'élaboration et suivi » des 2 plans, ainsi que le contenu et la procédure d'élaboration des plans, a été précisé par le décret du 11 juillet 2011.

Sur cette nouvelle base, le Conseil Général a engagé les consultations nécessaires au renouvellement de la Commission consultative. Cette nouvelle Commission Consultative commune aux deux plans a été constituée par arrêté du Président du Conseil Général du 13 mars 2012.

Parallèlement, un cahier des charges des études et expertises qui apparaissent nécessaires pour l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, a été établi. Ces études apporteront au Conseil Général, à la Commission Consultative et aux EPCI en charge de la gestion des déchets, des éléments d'information, d'appréciation et de propositions permettant d'établir un projet partagé de plan départemental.

Ce programme d'études a été validé par la Commission Permanente du Conseil Général en novembre 2011. Le projet de cahier des charges a été transmis pour avis à tous les membres de la Commission consultative avant engagement de la consultation.

Après consultation, un groupement d'études constituée des bureaux d'études INDDIGO (Marseille), SCORVAL (Montpellier) et Adéquation Environnement (Saint-Martin-Valmeroux) a été retenu. Le coût global des missions s'élève à 86 000 € TTC dont plus de la moitié est couverte par une subvention de l'ADEME.

Le cahier des charges de l'élaboration du plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics est en cours de finalisation. La consultation en vue de sa dévolution sera engagée durant le printemps.

Sur ces bases, M. le Président présente les trois points à l'ordre du jour de la réunion :

- Rappel sur le nouveau cadre juridique de la planification des déchets (contenus et procédures d'élaboration des plans)
 - Mise en place de la nouvelle Commission consultative et la validation de son règlement intérieur
 - Présentation par l'équipe d'études des missions d'expertises et d'études qui s'engagent (méthodologie, planning, groupes de travail...)
- M. Bruno DENISE commente une présentation portant sur le nouveau cadre juridique de la planification des déchets. Le fichier de cette présentation est annexé au présent compte-rendu.

Il présente le projet de règlement intérieur de la Commission (transmis préalablement à tous les membres), détaillant, en application des articles R541-19-III et R541-41-8-III du Code de l'environnement, son programme de travail et les modalités de son fonctionnement. M. le Président sollicite la Commission pour questions ou observations éventuelles sur cette proposition.

- M. Fabrice CHAZOT signale que le dernier paragraphe de l'article 4 du projet de règlement, mentionne qu'« en dehors des périodes d'élaboration ou de révision de plan », la Commission se réunit au moins une fois par an, pour examiner un rapport relatif à la mise en œuvre des plans. Il indique que pendant ces périodes de révision, le plan précédent continue à s'appliquer et qu'il importe que la Commission puisse disposer d'un rapport annuel sur sa mise en œuvre. Il sollicite donc que le règlement soit modifié pour que la Commission se réunisse chaque année pour examiner ce rapport présenté par le Conseil Général, même en période de révision du plan.

- M. le Président souscrit à cette demande de modification. En l'absence d'autres observations, il soumet à l'approbation de la Commission le projet de règlement modifié. Celui-ci est adopté à l'unanimité tel qu'il figure en annexe au présent compte-rendu.
- M. Bruno DENISE rappelle l'objet du programme d'expertises et d'études confiés à une équipe d'études extérieures en vue de l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux. Il indique qu'outre leur finalité première de contribution à l'élaboration du plan départemental, ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de soutien aux collectivités en apportant des données qui leur permettront d'orienter au mieux les actions opérationnelles à mettre en œuvre en cohérence avec le plan départemental. Il précise que le périmètre géographique de ces études correspondra au périmètre du PDEDMA 2007 et que le périmètre du nouveau plan sera proposé à la Commission consultative au vu de leurs conclusions.
- Mme Sandrine ROSSET pour INDDIGO, M. Stéphane CHÉNERIE pour SCORVAL , M. Mathieu LEPOIVRE pour Adéquation Environnement, se présentent successivement et détaillent le contenu des quatre volets des missions qui leur ont été confiées et qui dérouleront jusqu'au début de l'automne 2012 :
 - Enquête-sondage sur les pratiques de prévention ;
 - Campagne de caractérisation des déchets résiduels ;
 - Analyse du contexte des équipements ou services de collecte de tri ou de traitement des déchets valorisables, dangereux ou inertes et propositions d'optimisation ;
 - Appréciation des besoins et équipement de traitement des déchets résiduels.

Ils commentent notamment le programme et les méthodologies de travail. La présentation des chargés d'études est annexée au présent compte-rendu.

- M. Jérôme LAFON sollicite que le SMOCE puisse disposer dès que possible des résultats du sondage et de la campagne de caractérisation, en vue de contribuer au programme local de prévention.
- M. Bruno DENISE indique que ces données seront mises à disposition dès qu'elles seront disponibles (résultats du sondage attendus pour la fin mai, conformément à l'échéance fixée dans le cahier des charges).
Il précise également en réponse à des questions de différents participants que tous les membres de la Commission seront invités aux réunions des groupes de travail thématiques qui accompagneront les études, selon le programme et les ordres du jour mentionnés dans la présentation de l'équipe d'études.
- L'équipe d'étude prendra contact directement avec chacune des collectivités concernées, notamment, dans un premier temps pour l'organisation des échantillonnages de la campagne de caractérisation.
- M. le Préfet rappelle que pendant l'élaboration de ce nouveau plan pour les déchets non dangereux, le PDEDMA validé en 2007 continue à s'appliquer. Ils sollicite le SMOCE pour la poursuite des démarches visant la création des Installations de stockage prévus par ce plan, en rappelant l'urgence de mettre en place une solution locale au traitement des déchets résiduels de l'arrondissement d'Aurillac, exportés depuis plusieurs mois.
- M. Fabrice CHAZOT insiste sur ce point en rappelant la durée de la procédure d'autorisation qui impose que les dossiers puissent être produits très rapidement.
- M. Bruno DENISE confirme que la démarche d'élaboration du Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics, qui sera conduite en parallèle à celle du plan concernant les déchets non dangereux, devrait pouvoir s'engager dès cet été, après dévolution du marché d'études en préparation..

- M. le PRÉSIDENT insiste sur le rôle majeur de la Commission consultative et la place de ses différents membres dans la démarche d'élaboration des plans. Il invite chacun à participer aux groupes de travail.
- Il remercie les participants et clôture la réunion.

Il a été ensuite établi le présent projet de compte-rendu qui sera adressé avec les pièces annexes, par voie de messagerie électronique, à tous les participants et autres membres de la Commission consultative. Ce compte-rendu sera soumis à validation lors de la prochaine réunion avant d'être publié sur le site internet du Conseil Général sur les pages consacrées au suivi des démarches d'élaboration des plans de prévention et de gestion des déchets.

Le Président du Conseil Général,
Président de la Commission consultative,



Vincent DESCOEUR.

Pièces jointes :

- Diaporamas commentés pendant la réunion (Conseil Général et équipe d'études)
- Règlement intérieur de la Commission consultative validé en réunion.

